

Contrat de saillie – CAZADOR LA SILLA – 2025

Le vendeur :



EARL Haras d'Aubigny
1896 Route de la Commanderie
42600 Précieux
06 37 88 84 36 / 06 19 47 51 09
pvalettevet@gmail.com / bvincevet@gmail.com

L'acheteur :

Nom / Prénom / Société :

N° TVA Intracommunautaire (si société) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Port : Mail :

Conditions de vente

• Réservation :

IAF : 211€ TTC (200€ HT et TVA 5,5% 11€) par chèque à l'ordre de l'EARL Haras d'Aubigny, correspondant aux frais techniques.

IAR : 263,75€ TTC (250€ HT et TVA 5,5% 13,75€) par chèque à l'ordre de l'EARL Haras d'Aubigny, correspondant aux frais techniques (hors frais d'envoi).

IAC : 316,5€ TTC (300€ HT et TVA 5,5% 16,5€) par chèque à l'ordre de l'EARL Haras d'Aubigny, correspondant aux frais techniques (hors frais d'envoi).

• Solde au poulain vivant :

844€ TTC (800€ HT et TVA 5,5% 44€) à régler à la naissance, par chèque à l'ordre de l'EARL Haras d'Aubigny.
- Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts moratoires au taux légal.

Conditions d'utilisation

• La saillie est réservée pour la jument N° SIRE :

Condition de monte (cocher la case): IAF IAR IAC

• La jument sera inséminée dans le centre agréé de

Adresse :

Tél : Mail :

• L'acheteur déclare avoir connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent ces inséminations et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

• Les frais de mise en place, de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur et il passera une convention distincte d'hébergement de sa jument.

• Le prix de la saillie en **IA congelée** comprend l'utilisation et l'envoi de **12 paillettes** de semence congelée. L'envoi des paillettes se fait à la demande de l'acheteur ou du centre d'insémination auprès du Haras d'Aubigny, après réception du présent contrat et du règlement des frais techniques.

• Les paillettes non utilisées restent la propriété du vendeur.

• Le vendeur décline toute responsabilité en cas de dommage pouvant survenir lors de l'envoi des paillettes.

• La carte de saillie sera transférée au centre d'insémination, cité ci-dessus, après réception du contrat de saillie et du règlement des frais techniques. Les documents de déclaration de naissance seront envoyés au propriétaire après réception et encaissement du solde.

Conditions particulières

Fait en double exemplaire le à

Le vendeur : Haras d'Aubigny

L'acheteur : (signature précédée de la mention « lu et approuvé »)